

**Psychothérapeute, Hypnothérapeute,  
Méditation pleine conscience.  
Adulte, couple, enfant, ado, famille et guidance parentale**

Willy Bousquet psychothérapeute hypnothérapeute



**Psychothérapie** basée sur une approche comportementale, cognitive, humaniste et sur le sens.

Nos émotions, comportements et modes de pensées influencent notre vie et nous devons mieux les ressentir, les comprendre, les faire évoluer si besoin pour améliorer notre quotidien personnel et professionnel. Nous apprenons donc à mieux **accepter** pour mieux agir sur notre vie, à davantage **lâcher prise** et à mieux profiter du **moment présent**.

Entre le patient et le thérapeute, la **relation de confiance** est essentielle.

La thérapie se base sur un **échange dynamique**. Elle se veut authentique, parfois prescriptive, pragmatique, avec un travail en profondeur, entre autre sur l'histoire de vie et les causes du ou des problèmes.



Je crois en la **résilience** de chacun grâce à cette thérapie d'accompagnement *empathique*. Tournée vers le présent et l'avenir, Elle permet de retrouver ses ressources, sa confiance en soi, son estime. Nous progressons à travers un travail important sur la **communication interpersonnelle** qui favorise le **lien aux autres**.

**L'hypnose** et la **méditation** sont des thérapies **psychocorporelles** où on travaille en profondeur les émotions en accédant à

l'inconscient. Nous possédons en nous-même les ressources nécessaires pour faire face à toutes les situations.

C'est avec cet outil que j'aide les patients à arrêter leur **dépendance au tabac**.

**Formateur** en management et en développement personnel, je connais bien le monde de l'entreprise, son organisation et ce qui peut amener des salariés au **burn-out**.



☎ 06 09 70 64 52    ✉ [bousquetform@neuf.fr](mailto:bousquetform@neuf.fr)

Psychothérapeute (diplôme et titre reconnu ARS) N° ADELI : 45 00 0160 7

« La prestation délivrée par votre professionnel ne fait pas l'objet d'un conventionnement. Dès lors, elle n'est pas prise en charge par la Sécurité Sociale. Le montant des honoraires fixé est cependant déterminé avec tact et mesure. » Arrêté du 30 mai 2018 relatif à l'information des personnes destinataires d'activités de prévention, de diagnostic et/ou de soins.

Cependant de nombreuses mutuelles proposent un remboursement partiel sur facture.